

CONCOURS

Maisons & Jardins Fleuris



PLUSIEURS LOTS À GAGNER !

Passage des jurys le 22 juin et 29 juin 2024

INSCRIPTION JUSQU'AU 14 JUIN 2024

Règlement du concours des maisons et jardins fleuris 2024

Objet du concours

Ce concours vise à faire participer les Haulchinois pour l'embellissement de leur commune, à améliorer la qualité de vie, la protection de l'environnement et la biodiversité, ceci en complément des efforts de la municipalité dans ce domaine.

Article 1. Les participant(e)s

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitant(e)s de la commune d'Haulchin, à l'exception des membres du jury et de leur famille, après inscription dans les délais prévus à l'article 3.

Article 2. Les catégories

Les participant(e)s pourront s'inscrire dans une des 3 catégories suivantes (une seule catégorie) :

1. Maison avec jardin (ou cour) visible de la rue
2. Maison avec jardin (ou cour) non visible de la rue
3. Balcon, terrasse, façade, pas de porte, pied de mur

Article 3. Les formalités et conditions d'inscription

Il suffit de déposer votre bulletin d'inscription en mairie. Les participant(e)s acceptent que des photos de leur maison, jardin, ou façade soient prises et publiées dans la presse locale (magazine municipal, site internet de la ville, réseaux sociaux) sans aucune contrepartie.

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 14 juin 2024 à 17h00.

Article 4. Les critères de sélection

Le jury se basera sur les critères non exhaustifs suivants pour son évaluation :

- Cadre et propreté : vue d'ensemble, entretien, propreté. Intégration des aménagements réalisés à l'environnement du lieu et de ses contraintes....
- Palette et qualité des végétaux : types de végétaux utilisés et leur association (arbres, arbustes, vivaces, annuelles, grimpantes, légumes, fruits ...). Harmonie des couleurs et des volumes. Qualité du fleurissement. Aspect esthétique.
- Développement durable : utilisation de techniques de gestion durable de l'espace (paillage, compostage, utilisation de techniques alternatives aux pesticides, récupération de l'eau de pluie, taille douce des arbres et arbustes...). Choix des éventuels contenants (réemploi, up-cycling...)
- Bio diversité : création d'aménagements (nichoirs, hôtels à insectes, amas de bois mort, point d'eau, haies diversifiées, gestion différenciée des espaces...) qui favorisent la biodiversité
- Originalité et astuces : un classement est établi par catégorie. Les membres du jury sont seuls juges.

Article 5. Les membres du jury

Le jury peut être composé d'élus et d'agents communaux, désignés par le maire.

Les dates précises du passage du jury seront communiquées au préalable. En cas d'arrêt interdisant l'arrosage, le jury en tiendra compte.

Article 6. Les lots

Les lauréat(e)s seront récompensés suivant le palmarès établi par le jury. Pour chacune des catégories, 3 prix seront attribués avec une valeur des lots telle que :

- 1er prix : 60€
- 2ème prix : 40€
- 3ème prix : 30€

Tous les participant(e)s seront convié(e)s à la remise des récompenses lors d'un moment convivial organisé par la ville.

Article 7. Divers

La municipalité se réserve le droit de reporter ou d'annuler le présent concours, quel qu'en soit le motif, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, de quelque manière que ce soit. La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Concours des maisons et jardins fleuris 2024

Bulletin d'inscription à déposer en mairie avant le 14 juin 2024

Dans quelle catégorie souhaitez-vous concourir ?

(attention 1 seul choix possible)

- Maison avec jardin (ou cours) visible de la rue
- Maison avec jardin (ou cours) non visible de la rue
- Balcon, terrasse, façade, pas de porte, pied de mur

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

J'ai lu et j'accepte le règlement du concours

Fait à

Votre signature

Le/...../.....